

Objectifs :

Le bilan de compétences doit permettre de définir un projet réaliste et réalisable compte tenu du profil de l'Intéressé, des possibilités de l'entreprise et du marché du travail. Aucune appréciation subjective sur la personnalité de l'Intéressé, ses motivations, ses compétences ne sera faite en dehors de ce cadre.

Le bilan de compétences est régi par la confidentialité et le secret professionnel.

Publics concernés :

Tout public salarié ou non souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle, mettre en évidence faire valoir ses compétences et élaborer un projet professionnel cohérent et réaliste.

CONTENUS DE LA FORMATION

I - PHASE D'ANALYSE DE LA DEMANDE (environ 2 heures — 1 entretien)

Définir et analyser quelle est la demande de l'intéressé et la nature de ses besoins.

Fait-il cette demande de sa propre initiative ou orienté par un organisme ou un employeur ? Comment se positionne t-il ?

Quelles sont ses motivations et quelles sont ses interrogations ?

Donner une information rigoureuse sur les conditions de déroulement du Bilan, sur les méthodes et techniques mises en oeuvre et les principes d'utilisation des conclusions de la prestation.

Si la prestation correspond aux attentes de l'intéressé, il y a alors contractualisation - c'est à dire engagement par écrit. ORGANISME/ BENEFICIAIRE/CENTRE DE BILAN.

Il est mis en place le Carnet de suivi. Il permet de noter les dates des rendez-vous, les travaux et contenus abordés au cours de chaque entretien, les démarches effectuées et à effectuer, les observations éventuelles.

II - PHASE D'INVESTIGATION (de 12 à 18 heures)

Il s'agit de définir les caractéristiques de l'intéressé. Cette phase doit permettre d'analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels et ainsi de déterminer les possibilités d'évolution professionnelle.

Le bénéficiaire est guidé psychologiquement et pédagogique par le Consultant pour passer les différentes étapes suivantes: Analyse du présent, Analyse du passé, Projection sur l'avenir

Accélérer la prise de conscience en travaillant sur une quantité d'informations recueillies.

Le carnet lui sert de guide tout au long du Bilan de compétences. Il permet au bénéficiaire d'avoir un fil conducteur matérialisant sa démarche, pour guider sa réflexion.

Il réunit ainsi plusieurs évaluations et analyses relatives à :

- 1) Sa Situation personnelle et professionnelle
- 2) Son environnement social et familial
- 3) Son environnement professionnel et Marché du travail

III - PHASE DE CONCLUSION (Environ 4 heures)

Le travail d'investigation effectué a permis de définir une ou plusieurs pistes de projets professionnels à partir de tous les éléments collectés.

La phase de conclusion aide l'Intéressé à sélectionner les éléments pertinents parmi tous les éléments recueillis afin de consolider et d'asseoir les projets élaborés mais également de concourir à l'élaboration du plan d'action cohérent de réalisation du ou des projets.

Un plan de formation peut être proposé si celui-ci est absolument nécessaire.

IV - PHASE DE SYNTHÈSE (environ 2 heure)

Il s'agit ici d'une restitution écrite et orale avec explication des termes et des contenus de toute la démarche de bilan.

Le document de synthèse est de ce fait personnalisé et la propriété de l'Intéressé.

Le Consultant et le Bénéficiaire signent pour accord le document à l'issue de ce dernier entretien de synthèse. Un suivi à 6 mois est proposé à l'Intéressé.

Durée : 2 jours

Les ressources du Cabinet:

Outils et méthodes:

-Tests et questionnaires portant sur les Goûts, Valeurs professionnelles, Traits de Personnalité, Aptitudes...

-Carnet de bord du Bénéficiaire, de suivi,

-Méthodologie d'évaluation et d'accompagnement de projet professionnel

Réseau de Professionnels, Responsables d'entreprises...

Modalités pratiques :

- Durée : 24 heures dont 18 heures de face à face individuel et 6 heures de travail personnel

- Fréquence : 9 entretiens de 2 heures répartis sur 2 à 3 mois suivant les besoins et disponibilités de l'intéressé.

- module Spécifique Travailleur Handicapé : 6 heures d'entretiens d'évaluations supplémentaires

- Accueil : sur RDV du lundi au samedi de 8H à 21H

Lieu d'accueil

Cabinet PARENTHÈSE

Coût et date : nous consulter

Compétences des Consultants:

-Psychologue du Travail, 20 ans d'expérience professionnelle,

-Expert en Gestion des Ressources Humaines et Management.

-Expert en Développement Qualité, Organisation et Gestion d'entreprise.

Votre contact :

BÉATRICE BERARD ALICOT

Psychologue du Travail

Cabinet PARENTHÈSE

Membre du RECCA

43 avenue SAINT POL,

51100 REIMS

06/71/68/40/29 –

03/26/36/86/29

Adresse mail:

beatrice-berard-alicot@orange.fr

Site: Parenthese-psychologie.com